



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01-01-2024-025

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	25
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	0
abstention	0
NPPV	0

OBJET :

**Convention
de mise à disposition
de composteurs et de
fonctionnement
des sites de compostage
sur
des terrains communaux**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

le : 02/04/2024

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240326-01_01_2024_025-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 26 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2024

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI - MM Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Caroline HALLE), Nathalie THIBAUT (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

M. Patrick DESCHARRIERES est nommé secrétaire.

Gilles FARRUGIA, Maire-adjoint en charge du patrimoine communal des travaux et de la sécurité, demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention jointe avec La Communauté de Communes « Le Grésivaudan ».

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), Le Grésivaudan développe le compostage de proximité pour réduire la quantité de déchets à incinérer et favoriser le compostage. Ce dispositif permet également de répondre aux solutions de tri des biodéchets à proposer aux administrés, conformément à la réglementation du 1^{er} janvier 2024.

Cette convention fixe les conditions de mise à disposition de composteurs et du fonctionnement des sites de compostages situés sur le domaine public.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Patrick DESCHARRIERES



Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET

Annexes : Convention

Sites de compostage

Charte des référents du site de compostage